



Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité 2022

La Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité est une initiative visant à promouvoir la carrière d'artistes professionnels en arts visuels du Nouveau-Brunswick. Par l'entremise de ce programme, des bourses d'études d'un montant maximal de 10 000 \$ sont offertes aux fins suivantes :

- Encourager les artistes à perfectionner leurs compétences et à accéder à de nouveaux milieux culturels stimulants.
- Favoriser les échanges de points de vue artistiques et contribuer à l'établissement de liens durables entre les artistes et les communautés internationales.
- Soutenir la création de nouvelles œuvres.
- Offrir un accès à une formation avancée.

Date limite 2022

La date limite pour l'envoi des dossiers dûment remplis (comprenant toute la documentation à l'appui) est **le 15 mai 2022**, le cachet de la poste en faisant foi. Les dossiers incomplets ou en retard seront refusés. La Fondation n'accepte aucune demande ou dossier par fax ou par courriel.

Admissibilité

Les artistes en arts visuels qui répondent à la définition d'artiste professionnel sont admissibles à un montant pouvant aller jusqu'à 10 000 \$ pour les dépenses directement liées au projet de résidence.

Les artistes doivent être citoyens canadiens ou obtenu le statut de résident permanent et doivent avoir résidé au Nouveau-Brunswick pendant au moins trois (3) années civiles consécutives immédiatement avant de présenter leur candidature.

Au moment de présenter sa demande, l'artiste doit fournir une preuve d'acceptation par un organisme hôte, établi à l'extérieur du Canada. Cet organisme doit s'engager à offrir un soutien professionnel pendant la résidence et décrire la nature de la collaboration envisagée avec l'artiste.

Les artistes professionnels en arts visuels du Nouveau-Brunswick peuvent prétendre aux fonds attribués par la résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay (FSHM) une fois tous les cinq ans.

Les bourses de résidence ne peuvent pas être attribuées en même temps que les bourses d'études, de perfectionnement et d'entretien de la FSHM. Les personnes candidates sont tenues de signaler toute subvention ou bourse qui leur aurait déjà été attribuée.

Les dépenses admissibles sont les frais de transport, d'hébergement et de subsistance ainsi que les coûts d'achat et de transport du matériel requis pour le projet.

La définition d'artiste professionnel

Sont considérés comme professionnels en arts visuels les artistes, femmes et hommes, qui répondent à six des critères suivants :

- Posséder une formation spécialisée en arts visuels.
- Être reconnu en tant que professionnel en arts visuels par ses pairs.
- Exercer l'art et consacrer un pourcentage raisonnable de son temps professionnel à la création, à la promotion et à la commercialisation de ses œuvres.
- Recevoir une rémunération en échange de ses prestations artistiques.
- Avoir présenté ses œuvres en public dans un contexte professionnel.
- Avoir participé à des expositions-concours.
- Faire partie d'un organisme artistique professionnel.
- Être représenté par un marchand d'art ou un agent similaire.
- Avoir reçu des témoignages de reconnaissance professionnelle du public ou de ses pairs.

Résidence internationale, suite en p. 1

Documents écrits du dossier

Présenter chacun des documents écrits obligatoires en quatre (4) exemplaires. Inclure seulement les documents décrits dans le présent formulaire de candidature. Aucun autre document ne sera examiné par le jury.

Chaque document écrit doit être présenté sur une feuille distincte. Il doit être imprimé à l'encre noire, sur un seul côté et être clairement identifié.

- Page couverture dûment remplie
Remplir ce formulaire (pages 4 et 5 du guide) à l'encre noire.
- Lettre d'entente décrivant le but et la durée de la résidence ainsi que les responsabilités de l'artiste et de l'organisme
- Curriculum vitae de trois pages maximum
- Jusqu'à trois lettres, critiques, prix ou citations appuyant la demande de résidence
- Un budget pour la résidence comprenant des informations détaillées sur les revenus et les dépenses prévus
- Dix images de l'œuvre de l'artiste, incluant une description de chacune (plusieurs d'entre elles devant se rapporter au projet de résidence)
- Les images des oeuvres doivent respecter les directives suivantes :
 - Présentation sur CD, DVD, ou la clé USB compatible avec les ordinateurs personnels
 - Format de fichier JPEG uniquement
 - Résolution de 72 ppp avec dimensions maximales (en pixels) de 1024 (larg.) x 768 (haut.)
 - Taille de fichier de 500 Ko maximum
 - Fichiers en mode rouge-vert-bleu ou échelle de gris (pas d'images cyan-magenta-jaune-noir)
 - Sauvegarde des images directement sur le CD, DVD, ou la clé USB sans création de fichier ou de dossier électronique
 - Mention du nom de l'artiste et de l'année de présentation (2022) sur le disque bien identifié
 - Pour une vidéo, utiliser des fichiers accessibles par Quick Time, lecteur Windows Media ou Flash en veillant à la compatibilité des fichiers avec les ordinateurs personnels.
 - Si le dossier comporte seulement une vidéo, il faut en limiter la durée à 5 minutes.
 - Si le dossier comporte une vidéo et des images fixes, la durée de la vidéo est limitée à 3 minutes et le nombre d'images à 5.

- Une liste numérotée identifiant chacune des images contenues dans le CD, DVD, ou la clé USB du dossier de candidature.

La liste doit suivre le même ordre que les images numérisées et comporter les renseignements suivants permettant de les identifier :

- Titre de l'œuvre : Inscrivez un numéro, vos initiales, l'année et le titre de l'oeuvre pour chaque fichier (image). Numérotez les neuf premières images en les faisant précéder d'un zéro (p. ex., 01initialesannéetitre.jpg)
- Date de réalisation
- Matériaux et dimensions

Points de l'entente avec la personne candidate

1. J'atteste que, à ma connaissance, les renseignements contenus dans ma demande sont exacts.
2. Je reconnais que, à part l'attribution d'une subvention, la FSHM n'a aucun autre engagement envers le projet, ni envers la personne candidate et que la FSHM ne sera pas tenue responsable de la réalisation du projet, ni de l'œuvre produite.
3. J'accepte de produire un rapport sur la résidence dans un délai de trois mois à compter de sa fin.
4. Je soulignerai la contribution de la FSHM dans toute publicité relative au projet, y compris dans la presse écrite, les médias sociaux et un film.
5. Droit de reproduction : Si le projet est approuvé, la FSHM se réserve le droit de reproduire et de publier des images de l'œuvre qui en résultera, en vue de promouvoir l'artiste ou la présente possibilité de financement.
6. Droit de reproduction : La FSHM a le droit de reproduire et de publier la totalité ou une partie du contenu de cette demande de financement si le projet est approuvé pour financement.
7. Droit de reproduction : Je conviens qu'aucun cachet professionnel ne sera versé à la FSHM pour les droits de reproduction et d'édition aux termes du présent contrat.
8. La FSHM remettra à l'artiste dont la candidature sera retenue un T4A aux fins de l'impôt sur le revenu. Il incombe à l'artiste de documenter toutes les dépenses liées à cette subvention de résidence.

Quelques rappels

À ne pas oublier avant d'envoyer le dossier :

Présenter chacun des six documents écrits obligatoires en quatre (4) exemplaires.

Attacher chaque ensemble de six documents avec un trombone. Suivre l'ordre indiqué précédemment.

Chaque document écrit doit être présenté sur une feuille distincte. Il doit être imprimé à l'encre noire, sur un seul côté et être clairement identifié.

Présenter un (1) disque ou clé USB comprenant toutes les images numérisées. Y indiquer clairement le nom de l'artiste et la date (2022).

Coordonnées pour l'envoi du dossier de candidature :

Fondation Sheila Hugh Mackay,
C.P. 416,
Saint John (N.-B.) E2L 4L9

Toutes les demandes de renseignements concernant le Résidence internationale doivent être adressées à la directrice générale de la fondation, Kathryn McCarroll :

506.693.5647
shmf@sheilahughmackay.ca

La Fondation Sheila Hugh Mackay inc. se réserve le droit de refuser les demandes incomplètes, non conformes aux présentes directives, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique.

Est implicite dans la soumission de tout document la permission d'en publier des éléments, en tout ou en partie, notamment le nom du lauréat, afin de promouvoir et d'annoncer la Résidence.



Résidence internationale de la Fondation
Sheila Hugh Mackay pour la créativité 2022
Page A : couverture du dossier de candidature

Renseignements sur l'artiste

Nom complet _____

Adresse postale _____

Ville _____ Prov _____ Code postal _____

No de téléphone de jour _____ de soir _____ cellulaire _____

Courriel _____

Renseignements sur l'organisme d'accueil / mentor

L'organisme d'accueil / mentor _____

Adresse postale _____

Ville _____ Prov _____ Code postal _____

Télé 1 _____ Télé 2 _____

Courriel _____

Renseignements sur projet

Titre du projet de résidence _____

Durée de la résidence _____

Liste de toutes les personnes qui participent au projet :



Résidence internationale de la Fondation Sheila Hugh Mackay pour la créativité 2022 Page B : couverture du dossier de candidature

Description du projet (maximum de 500 mots) qui fait l'objet de la demande, accompagnée d'une explication sur la façon dont il contribue à l'avancement de la pratique artistique de la personne candidate.

Directives

- Merci d'utiliser Adobe Reader pour remplir pages 4 & 5 de ce PDF. D'autres applications de lecture en format PDF comme « Preview » pour Mac pourraient ne pas fonctionner de manière optimale. Vous pouvez télécharger la dernière version d'Adobe Reader ici : <https://get.adobe.com/reader/>
- Pour voir le nombre de caractères des champs de grande taille, placez votre souris sur le champ en question; une « info-bulle » s'affichera.
- Avant d'envoyer la demande, assurez-vous de renommer votre fichier PDF en y inscrivant le nom de la personne-ressource (p. ex. SHMF_Résidence2022_JaneDoe. pdf).
- Si votre demande est retenue en vue d'une subvention, on vous demandera de fournir les renseignements sur un formulaire Word (ou autre format texte semblable non PDF).
- Limite pour le dépôt des dossiers de candidature : **15 mai 2022**, sans exception.